

Ecrit par le 21 avril 2026

Aéroport d'Avignon : Renaud Muselier promet que rien ne se fera sans Avignon



Interrogé par l'élue vauclusienne Anne-Sophie Rigault, Renaud Muselier, président de la Région Sud, a évoqué l'avenir de l'aéroport d'Avignon alors que la DSP de l'infrastructure aéroportuaire actuellement géré par une filiale de la CCI 84 est en cours.

[Lors de la séance plénière du Conseil régional de Provence-Alpes-Côte d'Azur](#) qui vient de se dérouler le 10 avril dernier à Marseille, [Renaud Muselier](#), le président de la Région, a tenu à éclaircir l'avenir de [l'aéroport d'Avignon-Provence](#).

Il a tout particulièrement réagi à une intervention d'[Anne-Sophie Rigault](#), élue avignonnaise RN de la Région Sud, qui rappelait « que l'aéroport d'Avignon faisait l'objet d'une attention toute particulière cette année de la part de ceux qui sont attachés à cette infrastructure importante de notre région. »

« Y a-t-il encore un pilote dans l'avion ? »

Anne Sophie Rigault, conseillère régionale

Ecrit par le 21 avril 2026

« Alors que la Délégation de services publics (DSP) arrive à échéance au 31 décembre prochain, poursuit celle qui est aussi conseillère municipale d'opposition à la ville d'Avignon, nous constatons que les recettes de fonctionnement sont en baisse de 43% et que nous empruntons près de 200 000€, ce qui peut se traduire par une grosse dépendance au financement public. »

Dans le même temps, l'élue vaclusienne observe que « la CCI (Chambre de commerce et d'industrie) de Vaucluse, chargée d'exploiter l'aéroport pour le compte de la région, est inopérante depuis [sa mise sous tutelle de la CCI de région](#). D'ailleurs, depuis 2022 il semble, malgré nos sollicitations, qu'aucun travail véritable de fond n'ait été fait sur cet aéroport qu'on ne développe pas et qui finit par végéter tout doucement. Certains se demandent même s'il y a encore un pilote dans l'avion ? »

[Le ministre des transports conforte la mission d'intérêt général de l'aéroport d'Avignon](#)

Quel avenir pour l'aéroport ?

« À presque huit mois d'une nouvelle DSP, nous aimerions savoir quelle ambition la région a pour cet aéroport, puisque la question des exigences de diversification des recettes se pose sérieusement, s'inquiète Anne-Sophie Rigault. Que compte faire la région afin de garantir un avenir à l'aéroport d'Avignon ? Quelles sont, dans les grandes lignes, les orientations que vous souhaitez lui faire prendre ? Il en va de la survie de cet outil de développement économique autant que de transport au cœur du cinquième département le plus pauvre de France. »

Ecrit par le 21 avril 2026



Renaud Muselier lors de la dernière séance plénière de la Région Sud.

« Il faut traiter le problème de gouvernance avant le problème de vision. »

Renaud Muselier, président de la Région Sud

En réponse, Renaud Muselier a tenu à rappeler : « Nous sommes propriétaires de l'aéroport, nous le soutenons depuis le début. »

Evoquant ensuite la DSP actuelle assurée jusqu'alors par la CCI de Vaucluse (voir aussi encadré en fin d'article : 'La DSP de l'aéroport d'Avignon en détail'), le patron de la Région Sud constate aussi : « Il y a une délégation de services publics autour de la CCI et de la CCIR. [On voit bien qu'il y a des problèmes.](#) Donc déjà, il faut traiter le problème de gouvernance avant le problème de vision. »

« Pour autant, les moyens financiers sont là », insiste-t-il. Avant d'assurer qu'il ne ferait rien avant de consulter Olivier Galzi, [nouveau maire d'Avignon](#) et [nouveau président de la communauté d'agglomération du Grand Avignon](#) : « Je ne manquerai pas, compte tenu des élections qui viennent d'avoir lieu, de me rapprocher de monsieur Galzi de façon à ce que l'on puisse tracer ensemble l'avenir de ce territoire. »

Une attention tout particulière à laquelle semble sensible le premier magistrat de la cité des papes : « cela m'apparaît évidemment important puisque l'aéroport est un outil extrêmement structurant pour le territoire ».

Écrit par le 21 avril 2026


« Il est inenvisageable que les acteurs économiques de notre territoire ne soient pas en mesure de répondre dans des conditions acceptables à cet appel d'offres. . »

Olivier Galzi, maire d'Avignon

Un mauvais 'timing' ?

Une volonté d'entente cordiale qui pourrait cependant être mise à mal par le calendrier de la DSP de l'aéroport. En effet, publié le 20 février dernier alors que la CCI de Vaucluse qui assure la gestion de l'équipement pour le compte de la Région venait 'très fortuitement' d'être placée sous tutelle, la remise des offres de candidature est arrivée à échéance ce lundi à partir de 16h.

« Le calendrier de cet appel d'offres rend en l'état impossible toute possibilité pour moi de donner mon avis, constate avec regret Olivier Galzi. Par ailleurs, il intervient alors que CCI de Vaucluse a été mise sous tutelle et donc ne peut pas répondre dans des bonnes conditions à cet avis de concession. Il m'apparaît extrêmement important que la CCI de Vaucluse, qui gère les forces et les énergies de notre territoire, puisse avoir son mot à dire sur cet outil qu'elle gère actuellement et qui constitue un levier potentiel de notre avenir économique. »



REGION SUD MARCHÉS PUBLICS

Créer une alerte Liste des acheteurs présents L'achat en Région SUD Participer à un

Services (3)

Chambres de Commerce et d'Industrie (CCI)
Publié le 16/03/2026 | Date limite le 20/04/2026 à 12:00

La présente consultation concerne les prestations surveillance sur l'Aéroport d'Avignon-Provence. L'activité de l'aéroport se caractérise principalement par l'absence de lignes commerciales régulières, l'aéroport étant dédié à l'aviation d'affaire et gén

AVIS

Région Provence-Alpes-Côte d'Azur
Publié le 20/02/2026 | Date limite le 20/04/2026 à 16:00

Convention de délégation de service public de type affermage, ayant pour objet de confier au délégataire, à ses risques et périls, l'exploitation, l'entretien, la maintenance, la promotion et le développement de l'aéroport d'Avignon-Provence, de ses terra

AVIS
DCE
CORRESPONDRE
DÉPOSER

Région Provence-Alpes-Côte d'Azur
Publié le 18/12/2025 | Date limite le 18/12/2026 à 05:21

Délégation de service public pour la gestion et l'exploitation de l'aéroport d'Avignon 2027-2036

AVIS
CORRESPONDRE

Modifier les paramètres de recherche.

Accessible sur Sud Marchés publics, la plateforme d'appels d'offre de la Région, la Convention de délégation de service public de type affermage n'était plus accessible depuis plusieurs jours, bien avant sa clôture.

Une inquiétude largement partagée par la CPME 84 et le Medef Vaucluse, les principales organisations

Ecrit par le 21 avril 2026

patronales du département, qui affichent leur farouche volonté de voir la CCI de Vaucluse garder la main sur l'infrastructure aéroportuaire avignonnaise dont [la mission d'intérêt général a été confortée l'an dernier par le ministère des transports](#).

Et à la question 'Serait-ce une bonne idée de sursoir au délai de dépôt des candidatures, [en attendant l'élection très prochaine d'une nouvelle gouvernance à la CCI de Vaucluse](#) ?', le maire d'Avignon est particulièrement clair : « Cela me paraît très cohérent car, encore une fois, il est inenvisageable que les acteurs économiques de notre territoire ne soient pas en mesure de répondre dans des conditions acceptables à cet appel d'offres. »

Message reçu 5 sur 5

Le message aurait-il été entendu du côté du Conseil régional ? « La procédure de délégation de service public relative à l'aéroport d'Avignon est aujourd'hui en cours, nous a répondu officiellement la Région Sud. À ce titre, et comme pour toute procédure de mise en concurrence, la Région ne commente pas son déroulement, ni les candidatures en cours. Le calendrier de cette procédure a été défini en toute transparence. Il doit permettre un renouvellement du contrat de délégation de service public avant son échéance. La Région travaille en lien étroit avec les élus du territoire. Le maire d'Avignon, comme l'ensemble des partenaires concernés, sera pleinement associé aux échanges sur l'avenir de l'aéroport. »

Toujours est-il que l'accès à la procédure de candidature à cette convention de délégation de service public n'était étrangement plus accessible depuis plusieurs jours sur [Sud Marchés publics](#), la plateforme d'appels d'offre de la Région.

A ce stade une prorogation de la DSP d'un an, le délai maximum, semble donc être parfaitement envisageable si un motif d'intérêt général est avancé. De quoi laisser le temps à la CCI de Vaucluse de se doter en juillet prochain d'une gouvernance enfin stable ?

La situation financière de l'aéroport

« La région est propriétaire depuis 2007 de l'aéroport d'Avignon, dont elle a confié l'exploitation dans le cadre d'une convention de Délégation de services publics (DSP) à [la société Aéroports Avignon-Provence](#) », a rappelé [Jean-Pierre Serrus](#), vice-président en charge des transports et de la mobilité durable du Conseil régional de Provence-Alpes-Côte d'Azur lors du vote du budget primitif qui s'est déroulé durant la dernière séance plénière de la Région.

« Son exploitation, est un service industriel et commercial qui impose un budget annexe, poursuit celui qui est aussi maire de La Roque d'Anthéron. Dans le cadre de cette délégation de services publics, la région conserve à sa charge l'ensemble des opérations d'investissement et de grosses réparations, tandis que le délégataire assure la gestion déléguée de cet équipement et l'ensemble des opérations de maintenance. Mes chers collègues, le budget primitif 2026 du budget annexe Aéroports d'Avignon s'équilibre en recettes et en dépenses à 4,6M€. Les recettes réelles d'exploitation s'élèvent, elles, à 1,8M€, et sont constituées notamment de la subvention en provenance du budget principal pour 1,2M€ et de la dotation générale de décentralisation versée par l'État pour 300 000€. »

« La recette d'investissement est constituée par un emprunt de 247 834€ permettant de financer les frais d'études et les travaux concernant la réfection de chaussées, la requalification de bâtiments. Ce sont des opérations nécessaires au maintien du certificat européen de sécurité aéroportuaire. Enfin, les autorisations de programmes ouverts au budget primitif 2026 s'élèvent à 2,3M€ afin notamment

Ecrit par le 21 avril 2026

d'engager les travaux de création d'un nouveau parking pour les aéronefs et le programme de réhabilitation des bâtiments prévu par le plan d'investissement de la délégation de services publics. »

Vol au-dessus d'un nid de coucou ?

En attendant, [même mise sous tutelle](#), la CCI de Vaucluse devrait répondre à cette DSP à laquelle devrait aussi postuler 2, voire 3, autres candidats. Pour cela, elle s'appuiera sur l'une de ses filiales : la SAAP (Société Aéroport Avignon Provence). Détenue à 100% par la CCI 84, c'est cette société de droit privé qui, depuis 2018, gère la plateforme aéroportuaire de la cité des papes pour le compte de la région.

Une configuration avec un actionnaire unique que Gilbert Marcelli, [l'ancien président de la CCI de Vaucluse](#), souhaitait conserver coûte que coûte lors du renouvellement de la DSP.

L'empêcheur de tourner en rond ayant été 'exfiltré' suite à un putsch d'une majorité des élus consulaires dont une partie n'avait pas forcément mesuré les conséquences de leur démission en cascade, la CCI de Vaucluse a donc vu la CCI de région rentrée provisoirement au sein de sa gouvernance le temps de sa mise sous tutelle.

Et la CCI régionale verrait d'un bon œil l'arrivée de [Sealar](#) (Société d'exploitation et d'action locale pour les aéroports régionaux) gérant actuellement sept plateformes aéroportuaires régionales (Poitiers, Vannes, Le Havre, Rouen, Deauville, Caen et Morlaix) et qui aimerait bien rajouter celui d'Avignon dans son escarcelle. Et ce d'autant plus que depuis novembre dernier, CCI France est devenu le premier actionnaire de Sealar dont le président est Jean-Luc Chauvin qui n'est autre que le président de la CCI Aix-Marseille-Provence. Cette dernière ayant fondé en 2019 avec la CCI du Finistère cette société ayant réalisé un chiffre d'affaires de 13 M€ en 2025.

« Nous nous appuierons vraisemblablement sur une candidature conjointe entre CCI France et la CCI de Vaucluse. »

Daniel Margot, président de la CCI Paca et aussi membre de la tutelle de la CCI 84

Normal dans ces conditions qu'avant même la mise sous tutelle effective de la CCI de Vaucluse [Daniel Margot](#), président de la CCI Paca et aussi membre de la tutelle de la CCI 84 évoque déjà fin janvier chez nos confrères de La Provence l'avenir de l'aéroport d'Avignon : « Nous nous appuierons vraisemblablement sur une candidature conjointe entre CCI France et la CCI 84 afin que le Vaucluse garde la DSP de cet aéroport ».

Une volonté confirmée depuis par Daniel Margot lors d'un entretien il y a un peu plus d'un mois à nos confrères des [Nouvelles Publications](#) : « Pour les DSP, nous devons répondre de façon plus cohérente, parfois en consortium ou via la société Sealar pour gérer des aéroports intermédiaires. De cette façon, nous pourrions répondre à de nouveaux appels d'offre afin de gérer des équipements publics de taille plus petite. Pas seulement des ports ou des aéroports, mais des salles d'événementiels par exemple. Ou alors gérer du foncier à vocation économique. »

Ecrit par le 21 avril 2026

C'est surtout cette mainmise 'marseillaise' sur le foncier économique du territoire* qui semble susciter les plus grandes craintes localement à commencer par le Département et le Grand Avignon. Surtout que Sealar a été 'épinglé' dans un rapport publié en 2022 par la Chambre régionale des comptes sur la CCI d'Aix-Marseille. Ce document estimait alors que les activités de Sealar « ne répondent pas en priorité à l'intérêt des entreprises métropolitaines ».

Est-ce pour cette raison que Sealar a revu ses prétentions à la baisse alors qu'elle souhaitait devenir actionnaire majoritaire au sein de la SAAP dont le capital était jusqu'alors détenu à 100% par la CCI 84 ? Au final, il semblerait qu'un équilibre (50% chacun) ait été trouvé afin de ménager la Chambre consulaire de Vaucluse. Une manière de laisser encore une certaine marge de manœuvre à la future gouvernance de la CCI de Vaucluse ?

Laurent Garcia

**L'aéroport d'Avignon gère une zone d'activité de 15 ha accueillant déjà une soixantaine d'entreprises regroupant plus de 400 emplois.*

La DSP de l'aéroport d'Avignon en détail

C'est le 20 février dernier que la Région Sud a lancé officiellement la DPS de l'aéroport d'Avignon. Elle a pour objet : « Convention de délégation de service public de type affermage, ayant pour objet de confier au délégataire, à ses risques et périls, l'exploitation, l'entretien, la maintenance, la promotion et le développement de l'aéroport d'Avignon-Provence, de ses terrains, ouvrages, bâtiments, infrastructures, matériels, réseaux et services ».

Les missions confiées au délégataire sont les suivantes :

- La gestion, l'exploitation, le développement et la promotion de l'aéroport dans le respect des réglementations, notamment en matière de sécurité aérienne ;
- La réalisation des travaux d'entretien et de maintenance courante des ouvrages, installations et équipements de l'aérodrome ;
- Les missions liées à la sécurité et la sûreté de l'aéroport ;
- L'exploitation et l'entretien de l'ensemble des aires de trafic et de manœuvre de l'aérodrome et des équipements associés (balisage lumineux et par marques, panneaux...) ;
- L'exploitation et l'entretien des installations d'accueil des usagers aériens de l'aérodrome et de ses visiteurs ;
- La fourniture de l'énergie électrique normale et secourue de l'aéroport ;
- Le balisage de jour et de nuit des ouvrages, installations et matériels de la Délégation pour satisfaire aux conditions réglementaires de sécurité de la navigation aérienne et de l'exploitation de l'aérodrome ;
- La prestation de distribution de carburant et de gestion des stocks de carburant et des produits associés ;
- L'accueil du public, la surveillance des usagers et leur sécurité ;
- Le maintien de la conformité aux règles européennes en matière de gestion aéroportuaire (EU-ADR) ;
- La promotion de l'aérodrome auprès des usagers actuels et potentiels, des professionnels de l'aviation et du public ;

Ecrit par le 21 avril 2026

- La gestion et la valorisation du domaine public aéroportuaire ;
- Le renforcement de la trajectoire de réduction de l'impact environnemental et climatique de l'aéroport ;
- La gestion des relations avec les usagers, les riverains, les communes, les entreprises et les associations.

Le délégataire se rémunère sur le produit des redevances aéronautiques, commerciales et domaniales perçues sur les usagers et occupants de la plateforme aéroportuaire. Il supporte un risque réel d'exploitation lié à la variabilité des recettes et des charges du service délégué. Une compensation financière de l'autorité délégante est prévue afin de contribuer à l'équilibre économique du service public délégué, au regard des obligations de service public mises à la charge du délégataire, sans avoir pour effet de neutraliser le risque d'exploitation ni, a fortiori, de générer une surcompensation.

Les offres doivent être remises le lundi 20 avril 2026 à 16h au plus tard. La concession est attribuée du 1^{er} janvier 2027 au 31 décembre 2036.